

CTL du 17 Octobre 2013

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les positions de Force Ouvrière sur la démarche stratégique du directeur général des Finances Publiques ne vous sont pas inconnues.

Malgré le secret qui a entouré son élaboration et la quasi absence de toute concertation précise et transparente avec les organisations syndicales, tout au moins Force Ouvrière, les diverses ébauches que notre syndicat a pu se procurer l'ont amené à prendre résolument position contre la Démarche stratégique et demander depuis le début de l'année son retrait.

Le document que vous nous avez diffusé est bien évidemment celui remis aux organisations syndicales lors du Comité Technique de Réseau : contrairement à la version 0 qui explicitait crûment toutes les mesures visant à contracter le réseau, liquider des services et leurs missions, cette version expurgée consiste en un exposé roboratif et laborieux sur le passage à l'administration « numérique » et au renforcement des missions !

A Force Ouvrière, nous avons passé le stade de l'enfance et des contes de fées. Nous savons, comme les personnels, que la « démarche stratégique » comme les « démarches stratégiques » des autres administrations du ministère, s'inscrit dans la mise en œuvre de la MAP, digne héritière de feu la RGPP et déclinaison de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Pour Force Ouvrière, l'Acte 3 de la Décentralisation remplit une fonction précise : par le jeu de conventions entre l'Etat et les régions ou d'autres collectivités, le gouvernement s'apprête à dépecer l'Etat et à substituer à la République une et indivisible, où les citoyens sont traités de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire national, une République des territoires, balkanisée.

A l'évidence, les décisions sont déjà arrêtées pendant que l'on vous demande d'amuser la galerie en présentant un document qui se garde bien de préciser les « deux cents » mesures que vous avez évoquées dans vos réunions de présentation.

La preuve en est donnée par le projet de loi de finances 2014. Il se caractérise par une poursuite de la politique d'austérité où les agents de la DGFIP voient leurs moyens amputés de façon drastique:

- 1 966 suppressions d'emplois,
- 4% de crédits de fonctionnement,
- 2,6% de crédits d'investissement,
- 5% de crédits d'intervention,
- 0,4% de crédits de rémunérations.

Face à de telles annonces, à qui le Directeur Général fera-t-il croire que les services pourront mieux remplir leurs missions ?

Dans un contexte de suppression régulière des emplois depuis plus de 15 ans (plus de 26 000), et où la DGFIP est considérée comme une administration non prioritaire, son destin risque de se résumer à une dépréciation du champ et de la qualité d'exercice des missions, ainsi qu'à la restructuration du réseau des postes comptables et des services, conformément au dogme de la réduction de la dépense publique.

La démarche stratégique n'est rien d'autre que l'instrument de ce dogme : c'est elle qui va mettre en musique la politique de diminution de tous les moyens, et préparer de véritables « plans sociaux » où des milliers d'agents verront leur service disparaître et seront contraints à des mobilités très importantes.

La prétention de la Démarche stratégique ne revient-elle pas à faire du tout numérique l'instrument de la virtualisation de toute l'administration de la DGFIP ?

De combien de trésoreries, de SIE, de services de direction préparez-vous la fermeture dans le cadre du **schéma d'adaptation triennal des structures et du réseau** que vous demande le Directeur Général d'ici à la fin de l'année, pour les « adapter » aux nouvelles données, comme par exemple le redécoupage des cantons ?

Ecrasés par la charge de travail, stressés par les pressions exercées pour la réalisation des objectifs avec toujours moins de moyens, proches pour certains du « burn-out », les personnels de la DDFIP 43 ne sont pas dupes pour autant ! Si, dans leur écrasante majorité, ils ont refusé de participer aux « ateliers » de la Démarche stratégique, c'est qu'ils savent que celle-ci n'est qu'un rideau de fumée mis en place pour détourner leur attention des prochaines suppressions d'emplois et de crédits, et des plans de restructuration.

Comment les collègues pourraient-ils prendre au sérieux les propos lénifiants du directeur général que vous leur avez commentés récemment, alors qu'ils sont submergés, ces jours-ci, dans le département de la Haute-Loire comme dans d'autres, par les sollicitations (appels téléphoniques, passages au guichet), des contribuables déroutés par le nouvel envoi des taxes foncières à une date proche de la date limite de paiement ? La limitation des contrôles réels à toutes les étapes de la chaîne de travail, sous couvert de « simplification », combinée à la multiplication des contrôles internes, tableaux de bord, etc., diligentée par les multiples strates directionnelles, aboutissent à la gabegie la plus totale.

Fonctionnaires de l'Etat, les agents de la DGFIP sont tenus par leurs statuts de traiter de manière égalitaire l'ensemble des citoyens. L'invitation de la Démarche stratégique à se mobiliser en faveur de la compétitivité des entreprises suppose une priorisation découlant de choix politiques contraires au principe d'indépendance du statut des fonctionnaires.

En application de ce principe, les agents de la DGFIP se doivent d'appliquer les lois et règlements de manière strictement égalitaire, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises.

Force Ouvrière ne l'admettra pas plus qu'elle ne s'associera à la « *réflexion sur la pertinence et les modalités du télétravail [qui] est engagée* » dont l'objectif, à peine voilé, vise à éclater l'organisation du travail actuellement structurée dans les services et à favoriser l'isolement des agents face à la hiérarchie.

Monsieur le Président,

Face à cette entreprise qui, sous prétexte de modernisation, vise à la destruction de l'administration républicaine des Finances Publiques, Force ouvrière DGFIP 43 continuera de revendiquer, aux côtés de son syndicat national, **l'arrêt de la démarche stratégique, le maintien de l'intégralité des missions exercées et les moyens qui permettent de les assurer dans de bonnes conditions, l'arrêt des réorganisations et des restructurations, et le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives.**